

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON 24230 VÉLINES

DÉLIBÉRATION DE_2020_051

L'an deux mille vingt et le neuf juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE VÉLINES sous la Présidence de Monsieur Michel FRICHOU (doyen d'âge).

Date de convocation : 03 juillet 2020

<u>Présents:</u> Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie CROSSOIR, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Jean LAFOND-GRELLETY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Romain LUSTRIAT, Dominique POINTET, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET, Gilles TAVERSON

Pouvoirs: Jean-Thierry LANSADE par Jean-Luc FAVRETTO

Secrétaire : Lucette MOUTREUIL

Membres en exercice: 32 Présents: 31

OBJET: ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Monsieur Michel FRICHOU, doyen d'âge, procède à la nomination de deux assesseurs : Madame Magalie LEPLET et Monsieur Didier MOREAU.

Il explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Monsieur Michel FRICHOU fait appel à candidatures.

Se présentent : Monsieur Jean LAFOND-GRELLETY Monsieur Thierry BOIDÉ

A l'appel de son nom, chaque Conseiller, après passage à l'isoloir, remet son bulletin

secret dans l'urne.
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Date de réception de l'AR: 10/07/2020
024-200034197-20200709-DE_2020_051-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON 24230 VÉLINES

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1er Tour
Nombre de votants	32
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	32
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16
Candidat 1 (ordre alphabétique) : Monsieur Thierry BOIDÉ	17
Candidat 2 (ordre alphabétique) : Monsieur Jean LAFOND-GRELLETY	13

Monsieur Thierry BOIDÉ ayant obtenu la majorité absolue avec 17 voix a été proclamé Président et immédiatement installé dans ses fonctions qu'il a acceptées.

> Le Président, Michel FRICHOU